



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-24

Séance du 24 mars 2023

Date de convocation : 20/03/2023 L'an 2023, le 24 mars à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni salle du conseil d'administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 14/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 14/17

Pouvoirs : 2/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES, M. BRUN, M. PIERRE, Mme CABANNE, M. OREAL, M. GARNAUD, M. MUSSARD, Mme BECARD, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. FLEISCH à Mme MAUDUIT, M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY.

Tome 1 - N°23-24 - OBJET : Convention conférence des financeurs – projet « Aidants, aidés » entre le CCAS de Tours et le Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Madame la Vice-Présidente expose que le 4 octobre 2022, le CCAS de Tours a été lauréat d'un appel à projets de la conférence des financeurs « Actions individuelles et collectives de soutien en faveur des aidants des plus de 60 ans » pour lequel il avait candidaté.

La conférence des financeurs soutient des actions à destination des personnes de plus de 60 ans et des aidants. A ce titre, le CCAS a déposé un dossier intitulé « Être aidant et aimant, être aimé et aidé » pour promouvoir un dispositif d'information en présentiel pour les aidants et les aidés.

L'action se décline en un temps d'informations, un spectacle de marionnettes sur table et un temps d'échange avec les artistes et les plateformes de répit.

C'est un projet co-construit en collaboration avec Bulles d'R, Agevie, France Alzheimer et la compagnie O2L. Le CCAS de Tours a reçu le soutien du Conseil départemental et de la conférence des financeurs à hauteur de 5 162 €.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Permettre un temps de parole et d'information sur plusieurs lieux à Tours,
- Contribuer à la continuité des parcours de vie,
- Participer à la prévention de l'épuisement des aidants,
- Proposer des solutions de répit favorisant l'accès à l'action.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration d'approuvent les termes de l'avenant entre le Conseil Départemental et le CCAS de Tours et autorisent Madame la Vice-Présidente à le signer ainsi que tout document ou annexe permettant sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

